

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 26B07

Séance du jeudi 03 septembre 2026

Président

M. Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

MMES S. REBOUL SALZE, R. DULLAART.
MM. L. MIVELLE, L. COMTET, R. ARNOULD, C. CROS, A. CHUARD,
M. CHANEL.

Membres ayant donné
procuration :

M. P-A. REY à M. C. CROS.

Membres absents excusés :

/

Membres absents :

/

Membres en exercice :

10

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

10

Date de la convocation :

27 août 2026

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel CHANEL

Objet de la délibération :

**SUBVENTIONS « TRANSPORT » POUR LE SOUTIEN
A LA SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE VISITES
DU CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQUE
(CIEL)**

Date de réception : 04/09/2026
Date de réception : 04/09/2026

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23C36 du Comité syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Structure	Commune	Organisme payeur	Date de la visite	Coût €HT	Subventions €HT (60%)
Collège les Allobroges	La Roche sur Foron	Collège les Allobroges	02/03/2026	290,91	174,55
Ecole primaire pré Berguet	Nangy	APE de Nangy	13/03/2026	318,18	190,91
Ecole primaire pré Berguet	Nangy	APE de Nangy	16/03/2026	300	180,00
Ecole élémentaire de Thairy	Saint Julien en Genevois	Commune de St Julien en Genevois	18/11/2025	275	165,00
Ecole des Grands Chênes	Prévessin Moens	COOP de l'école	26/03/2026	454,55	272,73
MFR Bonne	Bonne	MFR de Bonne	17/03/2026	318,18	190,91
Ecole de Versonnex	Versonnex	Verso Kids	24/02/2026	160	96,00
Ecole Bernarnd Clavel	Arbent	Commune de Arbent	31/03/2026	290,91	174,55
Ecole publique de Clermont	Clermont	APE du RPI CDD	03/04/2026	345,45	207,27
Collège Théodore Rosset	Montréal-la Cluse	Collège Th. Rosset	06/02/2026	268,18	160,91
Ecole les Gentianes	Thoiry	Sou des écoles de Thoiry	28/04/2026	318,18	190,91
Collège J. ROSTAND	Arbent	Collège J. ROSTAND	09/03/2026	372,73	223,64
Collège J. ROSTAND	Arbent	Collège J. ROSTAND	10 + 11+ 12/03/2026	750	450,00
Collège Saint Exupéry	Valserhône	Collège Saint Exupéry	28/04 + 04/05+05/05 /2026	313,64	188,18
Ecole du Verger	Cessy	Sou des écoles de Cessy	27/04/2026	367,27	220,36
Lycée polyvalent des Glières	Annemasse	Lycée polyvalent des Glières	03/04/2026	295,45	177,27

Procès-verbal de réception en préfecture
001-257401620/26266963-26B07-BE
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Subventions « Transport » pour le soutien à la sensibilisation dans le cadre de visites du CIEL

Ecole des Gentianes	Thoiry	Sou des écoles de Thoiry	19/05/2026	318,18	190,91
Ecole élémentaire Beaupré	Beaumont	Coopérative scolaire Petits sorciers	28/05/2026	272,73	163,64
Ecole élémentaire Lion	Saint Genis Pouilly	Commune de St Genis	10/03/2026	540	324,00
Familles rurales	Collonges	Familles rurales	03/06/2026	227,27	136,36
Ecole primaire St Joseph	Oyonnax	OGEC	16/06/2026	268,18	160,91
Collège St Exupéry	Valserhône	Collège St Exupéry	26/05+ 02/06+04/06 +11/06	418,19	250,91
Ecole élémentaire Pasteur SUD	Oyonnax	Ecole élémentaire Pasteur SUD	29/05/2026	272,73	163,64
Ecole primaire de Bonne	Bonne	Commune de Bonne	30/06/2026	386,36	231,82

Monsieur le Vice-président délégué à la Prévention et à la sensibilisation rappelle que le Règlement d'attribution des subventions en vertu duquel ces transports sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 60% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation énergétique et Transfert.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation énergétique et Transfert.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
M. Jean-Luc SOULAT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de la notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture
N° 277167030
Date de réception préfecture : 04/09/2026